PRÉFET
DU VAR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires et de la mer du Var

Service Mer et Littoral
Bureau Environnement Marin
Lucie Giraudou
04 94 46 81 00
lucie.giraudou@var.gouv.fr

Toulon, le 01/09/2026

Autorisation environnementale
Travaux de rechargement des plages Renecros et Grand Valat sur la commune de Bandol

NOTE DE PRÉSENTATION POUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Présentation du projet

Il s'agit d'une demande d'autorisation environnementale, soumise aux articles L.181-1 , L.214-1 à L.214-6 et R.122-2 du Code de l'Environnement, pour des opérations pluriannuelles de rechargement, sur les plages de Renécros et Grand Valat, situées sur la commune de Bandol (83). Le ré-ensablement des plages prévoit un apport de 300 m^3 par an de sable pour chaque site.

Titulaire du projet et contacts

Le projet est porté par la commune de Bandol. Les coordonnées du demandeur sont les suivantes :

Hôtel de ville de Bandol
1, place de la liberté
83150 BANDOL
Tel : 04 94 29 12 30
Siret : 218 300 093 00018

Pour toute question relative à ce projet, le référent désigné est M. Christophe Labrosa, joignable à l'adresse suivante : christophe.labrosa@bandol.fr ou par téléphone au : 04.94.29.22.77 .

Afin de mener à bien son projet, la mairie de Bandol a fait appel au bureau d'étude ICTP en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage dont les coordonnées sont les suivantes :

Bureau d'étude ICTP
254, corniche Fahnestock
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR
Tel : 04 92 12 97 09

Déroulé de l'instruction

La demande d'autorisation environnementale a été transmise à la direction départementale des territoires et de la mer du Var où elle a été enregistrée, sous le numéro MISEN A610, le 22 mai 2024.

Plusieurs demandes de compléments ont été formulées par le service instructeur (bureau environnement marin, service mer et littoral, DDTM 83). Une version 3 actualisée du dossier a été renvoyée par le pétitionnaire, le 15 avril 2026. Cette dernière version a été considérée comme complète et régulière par le service instructeur.

Il est à noter que, comme suite la décision du préfet de région en date du 28 avril 2023, le projet est soumis à évaluation environnementale (arrêté n° AE-F09323P0080).

Modalités de consultation du public

Le dossier est soumis à une enquête publique unique considérant que le dossier a été déposé avant le 28 novembre 2025 conformément aux articles L. 181-10 et L.123-2 du Code de l'environnement.